

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 10 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
Stéphane Le Foll annonce une mission pour accompagner la filière sucrière et réfléchir aux perspectives du secteur après la fin des quotas
—

A l'occasion de son intervention en clôture de l'assemblée générale de la confédération générale des planteurs de betteraves (CGB), Stéphane Le Foll a annoncé la mise en place d'une mission pilotée par deux hauts fonctionnaires qui aura pour objectif, en lien avec les professionnels de la filière sucrière, de réfléchir aux perspectives du secteur après 2017 et la fin des quotas sucriers.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt marque ainsi son attachement à ce que la filière betterave-sucre française reste leader au niveau européen et puisse s'imposer dans le paysage mondial.

Parmi les autres points abordés, Stéphane Le Foll a notamment rappelé l'importance de la contractualisation et des accords interprofessionnels, qui permettront à la filière sucrière de conserver une structuration forte et de faire face à la fin du prix minimum garanti. Le ministre a ainsi salué l'accord interprofessionnel conclu pour les deux prochaines campagnes et a souhaité que des expérimentations puissent être rapidement mises en place par les producteurs et les fabricants pour s'accorder sur les conditions de réception et de lavage des betteraves.

Enfin, Stéphane Le Foll a indiqué être en faveur d'une mesure fiscale favorisant le bioéthanol (E10) et son souhait que les kits « flexfuel » permettant aux véhicules à essence de consommer du superéthanol (E85) soient prochainement homologués.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr